

Document de prise de position de l'AES

17.05.2017

Garantir la sécurité d'approvisionnement par une production d'électricité fiable et indigène

1. Baisse des capacités en Europe

L'Allemagne et la France sont les principaux exportateurs de courant vers la Suisse. Or il est prévu que la capacité exportatrice de ces pays limitrophes diminue à l'avenir.

Outre-Rhin, la dernière centrale nucléaire sera mise hors service en 2022, et l'on s'attend à une baisse du nombre de centrales à charbon d'ici à 2025. La surcapacité de production et la capacité exportatrice de l'Allemagne diminueront donc à compter de 2025. Selon 50Hertz, gestionnaire de réseau de transport dans le nord et l'est du pays, l'excédent exportable par notre voisin aura chuté de manière considérable en 2035. Certains scénarios prévoient même un passage au statut d'importateur net (50Hertz, 2016).

En France, les premières centrales nucléaires arriveront en fin de vie à compter de 2025. Indépendamment de cet agenda, le pays a déclaré avoir connu des problèmes récurrents sur son parc au cours de ces dernières années. La production de notre voisin ne suffira bientôt plus (c'est-à-dire dans les années qui viennent) à couvrir sa consommation à certains moments. En effet, l'ENTSO-E juge très probable le risque d'un déficit énergétique à certaines heures en France en 2025 (ENTSO-E, 2016).

S'ajoute à cela le fait que de nombreux États membres de l'UE prennent actuellement des mesures de soutien¹. Ces pays organiseront leur parc de manière à ce que leur production puisse couvrir leur charge maximale. Si plusieurs d'entre eux connaissent simultanément une période de pointe, notamment en cas de froid sans vent en hiver, il ne restera plus d'électricité à exporter, p. ex. vers la Suisse.

2. Contexte difficile en Suisse

La Suisse dispose actuellement d'un excellent approvisionnement en électricité, qui se caractérise par une très grande sécurité. Reposant essentiellement sur l'hydraulique et le nucléaire, la production de courant helvétique n'entraîne quasiment aucune émission de CO₂.

Si l'approvisionnement de la Suisse devrait être garanti jusqu'en 2025 selon plusieurs études², la capacité exportatrice des pays pertinents pour la Suisse pourrait ne plus être assurée à compter de cette année-là. Un point de vue partagé par l'EICom: la situation rencontrée durant l'hiver 2016/2017, avec de nombreuses centrales nucléaires à l'arrêt en France, a montré qu'il fallait désormais prêter une plus grande attention à la disponibilité des importations (EICom, 2017).

¹ En font partie différentes mesures que l'on regroupe sous le terme «mécanismes de capacité» (de même que la «réserve climatique et de réseau» [Klima- und Netzreserve] en Allemagne), mais aussi les modèles de contrats de différence en Angleterre).

² (ENTSO-E, 2016), (Pentalateral Energy Forum, 2015), (Consentec GmbH, 2015)

La Suisse est d'ores et déjà tributaire des importations nettes l'hiver, lorsque les centrales hydroélectriques affichent une production moindre. Étant donné que les centrales nucléaires, devenues trop âgées, seront retirées du réseau au cours des prochaines décennies, la dépendance de notre pays vis-à-vis des importations pendant l'hiver augmentera considérablement. Or le premier volet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 ne sera pas à même de compenser la disparition de l'énergie nucléaire.

La capacité exportatrice des pays européens pertinents pour la Suisse diminuera de manière significative à compter de 2025. Parallèlement, notre dépendance vis-à-vis des importations augmentera. La société, les milieux économiques et la sphère politique doivent donc réfléchir au type de sécurité d'approvisionnement visé ainsi qu'à la manière de le garantir.

Pour l'AES, il est évident que la sécurité d'approvisionnement future passe par un auto-approvisionnement suffisant et, partant, par des investissements dans le parc de centrales suisse. Investir à long terme paraît toutefois compliqué dans la situation critique que nous connaissons actuellement:

Capacité d'investissement insuffisante

Avec des prix de l'électricité inférieurs aux coûts de revient de la plupart des centrales en Suisse, l'environnement de marché actuel n'incite pas à la construction de nouvelles installations non subventionnées. En outre, la majorité des exploitants de centrale puisent dans leurs ressources depuis plusieurs années déjà et ne sont donc plus en mesure d'investir à long terme. Sans oublier le fait que les droits de retour des centrales hydrauliques se multiplieront à compter de 2025.

Distorsions de concurrence

Le marché de l'électricité se caractérise par trois distorsions de concurrence principales, qui pénalisent en particulier l'hydraulique:

- I. Les conditions préalables différentes qui s'appliquent aux producteurs d'électricité selon qu'ils fournissent ou non des consommateurs finaux avec approvisionnement de base.
- II. La politique inefficace menée par l'UE en matière de dioxyde de carbone, qui prévoit des certificats de CO₂ peu onéreux et avantage ainsi la production à partir d'énergies fossiles au sein de l'UE au détriment de la production helvétique, pratiquement exempte d'émissions de ce gaz.
- III. La prise de mesures de soutien dans divers États membres de l'UE, qui génère des recettes supplémentaires pour les centrales dans ces pays et fausse encore davantage le marché de l'énergie.

Le premier volet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 comporte une mesure limitée dans le temps qui vise à soutenir l'hydraulique en Suisse, à savoir l'instauration de la prime de marché. Cette dernière ne permet toutefois pas aux exploitants de centrale d'arrêter de puiser dans leurs ressources et, par conséquent, ne garantit pas la capacité d'investissement à long terme dont ils ont besoin.

3. Objectif: parvenir à un auto-approvisionnement suffisant en garantissant la capacité d'investissement

La dépendance élevée vis-à-vis des importations que connaîtra la Suisse à compter de 2025 présentant des risques impossibles à évaluer, l'approvisionnement en électricité de notre pays doit être assuré au moyen d'un auto-approvisionnement suffisant, lequel requiert des capacités satisfaisantes en matière de centrales sur notre territoire.

Or, comme mentionné précédemment, la situation actuelle n'est pas propice aux investissements dans l'entretien et l'agrandissement du parc de centrales suisse. Par conséquent, il est indispensable de rétablir notre capacité d'investissement dans ce domaine.

Une sécurité d'approvisionnement élevée constitue indiscutablement un facteur déterminant dans la décision des artisans et des industriels de s'établir dans un pays et contribue de manière essentielle à maintenir et à accroître la prospérité et la qualité de vie.

L'AES veut voir perdurer le niveau élevé de la sécurité d'approvisionnement en électricité dans notre pays. La réalisation de cet objectif passe obligatoirement par un auto-approvisionnement suffisant. Il est donc indispensable de rétablir la capacité d'investissement à long terme dans le parc de centrales suisse.

Investir dans l'entretien des centrales existantes et, à moyen et long termes, dans la construction d'installations nécessite la création, au fil du temps, de conditions-cadre adéquates. Pour ce faire, il convient de contrer les distorsions de concurrence prédominantes. Cela signifie que:

- I. Les mêmes conditions doivent s'appliquer aux producteurs d'électricité, qu'ils fournissent ou non des consommateurs finaux avec approvisionnement de base.
- II. Dans l'intérêt du climat, la politique inefficace menée par l'UE en matière de CO₂ doit être rectifiée en internalisant les coûts externes de la production fossile.
- III. Le cas échéant, des mécanismes de capacité doivent également être mis en place en Suisse afin de garantir la sécurité d'approvisionnement.

Pour assurer la capacité d'investissement, des conditions-cadre adéquates assorties de mesures ad hoc doivent être créées au fur et à mesure, et les distorsions de concurrence contrées.

4. Mesures proposées

4.1 Mesure immédiate nécessaire pour garantir la capacité d'agir

Il faut prendre des mesures immédiates pour garantir la capacité d'agir de tous les producteurs d'électricité.

Afin d'assurer la continuité et la poursuite de l'exploitation des centrales sans problème et bien rodée, de générer des marges de contribution et d'éviter les incertitudes, il convient en premier lieu de prendre une mesure à effet immédiat et limitée dans le temps.

Il faut prendre des mesures immédiates et limitées dans le temps pour garantir la capacité d'agir de tous les producteurs d'électricité. Ces mesures doivent créer les incitations à investir qui sont nécessaires.

4.2 À moyen terme: maintien et développement de la production suisse, pratiquement exempte d'émissions de CO₂

Cette première mesure doit être remplacée par une deuxième à moyen terme: l'internalisation des coûts externes de la production fossile et, ainsi, l'augmentation de la valeur de la production suisse, qui n'émet pratiquement pas de dioxyde de carbone, notamment en hiver. La faiblesse persistante des prix des agents énergétiques fossiles et la politique inefficace menée par l'UE en matière de CO₂, qui prévoit des certificats

peu onéreux, avantagent la production à partir de sources fossiles au sein de l'UE au détriment de la production helvétique, pratiquement exempte d'émissions de ce gaz.

Il convient de créer des conditions-cadre à moyen terme afin de contrer les distorsions dues à la politique inefficace de l'UE en matière de CO₂ ainsi que de maintenir la production d'électricité, qui n'émet pratiquement pas de dioxyde de carbone, et de développer les installations pour l'utilisation des énergies renouvelables, en Suisse.

4.3 À long terme: garantie de capacités de production suffisantes en Suisse

Enfin, une mesure à long terme doit être mise en œuvre si les deux mesures précitées ne permettent pas d'obtenir les résultats escomptés et que la sécurité d'approvisionnement est menacée du fait de capacités et de quantités d'énergie insuffisantes, notamment en hiver. Il s'agit en particulier de la mise en place de mécanismes de capacité.

Si la première et la deuxième mesures ne garantissent pas la capacité d'auto-approvisionnement, une mesure à long terme, telle que la mise en place de mécanismes de capacité, par exemple, doit être envisagée.

EICom. (30 mars 2017). *Newsletter 03/2017 de l'EICom*. Consultée depuis:

<https://www.elcom.admin.ch/elcom/fr/home/documentation/newsletter.html>

ENTSO-E. (2016). *Mid-term Adequacy Forecast*. Brussels: ENTSO-E (en anglais uniquement).

Pentalateral Energy Forum. (2015). *Generation Adequacy Assessment*. Pentalateral Energy Forum (en anglais uniquement).

Consentec GmbH. (2015). *Versorgungssicherheit in Deutschland und seinen Nachbarländern: länderübergreifendes Monitoring und Bewertung*. Berlin: Bundesministerium für Wirtschaft und Energie BMWI (en allemand uniquement).

50Hertz. (2016). *50Hertz Energiewende Outlook 2035*. Berlin (en allemand uniquement).

RTE. (2014). *Bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande d'électricité en France*. Paris: RTE.